



190826pv

## PROCES-VERBAL-DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 août à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie.

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Éric PIERRE, Dominique BOUVET, Bénédicte VIVIAN, Edwige BALDACCHINO, Johann JARROUX, Orlane RAGOT.

**Représentés** : Jérémy JOSNET par Dominique BOUVET

**Absents** : Jean-Philippe TAVARES, François FOSSOUX, Jean-Paul DERONZIER, Laurence NIQUET

**Secrétaire de séance** : Johann JARROUX

---

### Ordre du jour :

- 1°- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- 2°- Attribution du marché des sanitaires publics de l'espace jeux
- 3°- Tarifs 2019-2020 des services périscolaires
- 4°- Autorisations d'urbanisme
- 5°- Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

---

### 1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

---

### 2° - Attribution du marché des sanitaires publics de l'espace jeux

Monsieur Christophe GUITTON, Maire, rappelle que par délibérations n°2018-47 du 29 novembre 2018 et n°2019-07 du 18 mars 2019, la réalisation de sanitaires publics à l'espace jeux avait été actée.

Vu le nouveau code des marchés publics, la procédure adaptée a été adoptée pour ce marché et l'avis d'appel public à la concurrence a été diffusé via la plate-forme des marchés publics [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr).

Trois dossiers pour ce lot unique ont été déposés.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 26 août 2019 qui a retenu après analyse des plis la société SAGELEC sise à Ancenis 44150 (SIRET : 33309799600024).  
Le coût total est de 40 200,00 € TTC (quarante mille deux cents euros).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir la société SAGELEC pour un coût de 40 200.00 € TTC, donne son accord pour la réalisation de cette opération, et autorise le Maire à signer les marchés correspondants. Réalisation espérée pour la fin de l'année.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

### Délibération 2019-26

---

#### **3° - Tarifs 2019-2020 des services périscolaires**

Monsieur Daniel AUDIBERT, Maire-adjoint, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Tarifification des services périscolaires cantine et garderie pour l'année scolaire 2019/2020,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 juin 2018 n° 2018-25 fixant la tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2018/2019,

Sachant qu'il convient de fixer la tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020,

Il est proposé au Conseil Municipal qu'à partir de la rentrée scolaire de l'année scolaire 2019/2020, pour la cantine et les services de garderie, la tarification soit fixée comme suit :

- Le tarif plancher est appliqué aux familles ayant un quotient familial inférieur à 515 et le tarif plafond est appliqué aux familles ayant un quotient familial supérieur ou égal à 1855,
- Le tarif plancher pour la cantine est fixé à 2.32 euros,
- Le tarif plafond pour la cantine est fixé à 5.92 euros,
- Le tarif plancher pour la garderie par demi-heure est fixée à 0.63 euro,
- Le tarif plafond pour la garderie par demi-heure est fixé à 1.45 euro,
- Le tarif du goûter est de 0.73 euro.

En précisant que toute demi-heure commencée est due et que le coût réel pour les familles dont le quotient familial est situé entre 515 et 1855 est proportionnel à ce quotient familial.

A défaut de nouvelle délibération, ces seuils et tarifs seront indexés chaque année le 1<sup>er</sup> août selon l'indice des prix à la consommation - Ensemble des ménages - France - Services n° 001759968.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

### Délibération 2019-27

---

#### **4° - Autorisations d'urbanisme**

Les dossiers d'urbanisme sont présentés par Éric PIERRE, rapporteur.

##### Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

**Avis favorable avec prescription à Déclaration préalable** pour la pose d'une clôture située 258, chemin de Vaulx (DP 07420219X0010).

**Avis favorable à Permis de Construire** pour la création d'un pool house situé 244, route de la ville (PC 07420219x0005).

**Avis favorable pour une déclaration préalable** pour la réfection de façades située 88 impasse de Bocher (DP 07420219X0011).

---

##### Dossiers en cours d'instruction :

**Déclaration préalable** pour la rénovation d'un bâtiment pour raison de sécurité avec modification de toiture située 131 chemin des Savus (DP 07420219X0012).

**Déclaration préalable** pour la pose d'une clôture située 75 chemin de Vaulx (DP 07420219X0013).

---

#### **5° - Informations diverses**

##### **Mouvements de personnel :**

Suite au départ à la retraite de Mme Candida DA COSTA DIAS le 31 juillet 2019, Mme Martine THOMASSET a été recrutée en tant que femme de ménage assurant l'entretien notamment de la salle des fêtes, de l'école maternelle et de la mairie.

Mme Christelle FILLION, partie à temps complet à la mairie de Choisy, est remplacée depuis le 05 août dernier par Mme Caroline TIERTANT sous le statut de l'Association Coup de Pouce Emploi.

Mme Ophélie BERNARD, personnel au périscolaire, précédemment sous le statut de l'Association Coup de Pouce Emploi a été embauchée en tant que contractuelle CDD.

Mlle Pénélope ROBIN, jusqu'à maintenant en poste deux heures par jour en surveillance périscolaire prend le poste de Zaina FALCONNAT dont le contrat n'a pas été renouvelé.

Nous leurs souhaitons la bienvenue.

##### **Travaux dans l'école :**

A la demande des enseignants et des représentants des parents d'élèves, les cours ont été agrémentées de peintures au sol simulant un circuit et des jeux.

Un portail a été commandé pour séparer la cour haute de la cour moyenne, sa pose est prévue courant septembre.

##### **Centre de loisirs :**

Le centre de loisirs associatif des Trois Petits Points, s'est tenu du 8 au 26 juillet 2019 avec l'accueil de 59 enfants dont 29 de Nonglard.

Ce fut une belle réussite !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

#### **AGENDA**

**Assemblée Générale du CAN** le vendredi 06 septembre 2019 à 20h00 (Salle des Sommets, à l'étage de l'école maternelle).

**Forum des Associations** le samedi 07 septembre 2019 qui se tiendra au gymnase de Sillingy

**Sortie des Aînés** le samedi 07 septembre 2019 à Gruyère (Suisse). Merci de prévoir une carte nationale d'identité à jour.